



Moins de déplacements, plus de liens, plus de services !

PRESENTATION ET REGLEMENT

En 2020, la Fabrique à Projets Ecooparc souhaite répondre aux besoins exprimés par des porteurs de projets de nouvelles activités économiques, en territoire rural en particulier : proposer des services aux habitants et entreprises, évitant la mobilité motorisée (notamment !).

"La plus vertueuse des mobilités est celle que nous pouvons éviter"

1° L'appel à initiative concerne :

Des personnes :

- organisées collectivement (le collectif peut être stabilisé ou non, il n'est pas exigé qu'il soit structuré juridiquement lors de la candidature)
- portant un projet/une initiative d'activité économique (qui à terme peut s'autofinancer)
- qui ont un besoin d'accompagnement pour développer leur initiative, et développer leurs compétences méthodologiques et leurs aptitudes à co-construire un projet

Une partie des membres du collectif doivent obligatoirement être en recherche d'emploi ou en projet de création d'entreprise, et habitent en Alsace.

2° Pour des initiatives ou projets à développer qui :

- peuvent en être au stade de l'idée ou moyennement avancé

Critères obligatoires : le projet/ l'initiative :

- apporte une réponse pertinente, sous forme d'activité économique permettant notamment de diminuer les déplacements motorisés des usagers/habitants/structures de ce territoire.
- apportent un impact social et/ou environnemental significatif pour le territoire

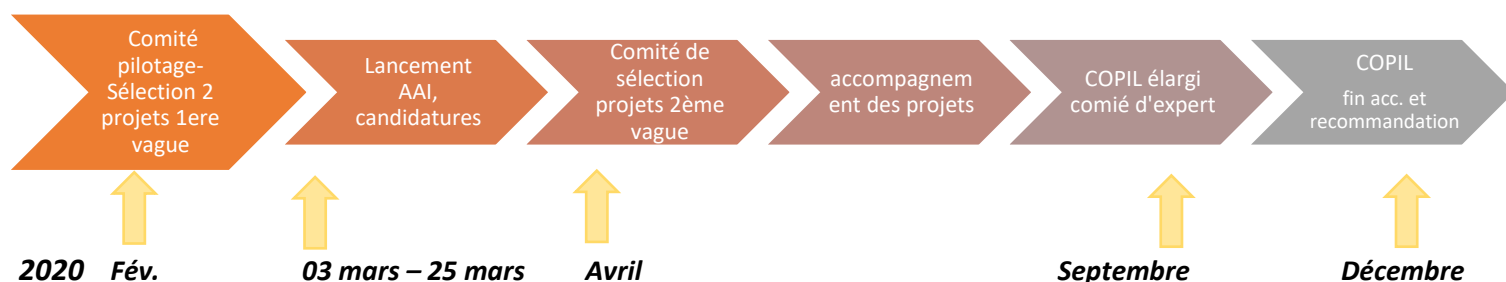
Critères privilégiés :

- gestion désintéressée : les projets prévoient, à priori, une réaffectation des excédents dans l'activité de la structure
- objectif de gouvernance collective (à minima pour le montage du projet)
- les projets seront implantés en zone rurale

3° Procédure de sélection :

Les porteurs de projet envoient à Ecooparc une fiche de candidature (en annexe) **entre le 3 et le 25 mars 2020**.

Un comité de pilotage et de suivi est composé de coopérateurs de la SCIC ECOOPARC, des partenaires financiers (fondation Macif, Région Grand Est – fonds européens), et de partenaires techniques d'appui aux projets. Le comité de pilotage examinera les demandes d'accompagnement : intérêt de l'initiative par rapport aux objectifs de l'appel à initiatives (rapprochement des services et nouveaux services évitant la mobilité motorisée - ou « mobilité inversée »), finalité sociale ou environnementale, utilité territoriale, la dimension collective, la dimension entrepreneuriale du projet.



. 1^{ère} vague **Février 2020** : porteurs de projets ou initiatives pré-identifiés par Ecooparc – 2 projets

. 2^{ème} vague de projets - démarrage 2^{ème} trimestre 2020 : 3 à 4 projets

L'Appel à initiatives est diffusé à partir du 3 MARS 2020

> Envoi des candidatures sur fiche-projet jointe en annexe au plus tard le 25 mars 2020 : envoi par mail à Ecooparc : d.riviere@ecooparc.fr

> **Entretien téléphonique ou physique** avec les porteurs de projet avant le 2 avril : Etat des lieux des initiatives, diagnostic du besoin, **1^{er} avis technique d'éligibilité**

> **Etude des candidatures** lors du comité de pilotage début avril 2020, **validation** des porteurs de projets accompagnés.

4° L'accompagnement proposé :

La Fabrique à projets Ecooparc propose un accompagnement des porteurs de projets pour un parcours de 8 mois durant l'année 2020. Cet accompagnement comprend :

- **Temps de formation préalable inter-groupes (démarrage de l'accompagnement) : ½ journée** « Culture de l'organisation collective & outils de références pour l'accompagnement et l'autonomie » - Fondamentaux de l'intelligence collective - Dynamiques de groupe - Facilitation et animation de réunion/prises de décisions - Les modèles de gouvernance - Information générale sur le contexte de l'ESS

- **Ecooparc accompagne les porteurs de projets, collectivement** (chaque groupe-projet) :

. **Animation /facilitation 3 à 6 réunions du collectif-projet** (Ecooparc en posture d'animateur ou de facilitateur, selon la maturité du collectif) : appui méthodologique et animation nécessaire à la maturation du projet et la montée en compétences des porteurs au sein du collectif :

- *Définition du projet collectif, objectifs et valeurs*
- *Organisation du collectif*
- *Modèle économique, plan de financement, stratégie de développement*
- *Place dans l'écosystème territorial*

. **Prototypage ou étude de potentiel / ancrage au territoire** :

Chaque projet est co-construit avec les acteurs locaux, et prévoit des temps de partage ou d'étude de besoins avec les futurs bénéficiaires (habitants, entreprises, associations locales, élus...) : cela peut prendre la forme d'une **enquête de besoins**, d'un « **prototypage** » du projet, d'une **présentation au public ou aux élus...**

> **Objectif : Formalisation du projet, recherche de validation de l'opportunité** : *fiche projet à compléter au fur et à mesure + présentation PPT, classeur d'outils pour le pilotage, à compléter au fur et à mesure de l'accompagnement.*

- **Accompagnement individuel** : Un ou plusieurs entretiens individuels sont proposés à des porteurs de projets en situation de recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle. *Un lien est assuré avec Pôle Emploi.*

Un travail d'orientation vers des partenaires est également réalisé en fonction des besoins, et dans une logique de construction de parcours d'insertion dans l'emploi ou en création d'entreprise.

- **Ateliers collectifs et partage inter-projets** :

. Montée en compétences sur les thématiques transversales : durant le parcours, **les groupes-projets sont amenés à se rencontrer et travailler collectivement (entre eux) ou avec d'autres** sur des sujets qui les concernent tous

> ateliers de **co-développement** (résolution de problèmes), ateliers **thématiques** (avec ou sans intervenant extérieur), **participation éventuelle aux ateliers proposés par les Coopératives d'Activité et d'Emploi** (Strasbourg ou Mulhouse).

- **Consolidation des projets : mise en relation avec l'écosystème partenarial** : les organismes d'appui à la création d'entreprise, partenaires d'Ecooparc, peuvent être sollicités pour répondre à des besoins spécifiques et techniques en temps voulu sur les différents projets menés (si prestations payantes, non comprises dans l'accompagnement). Un appui à la recherche de financement peut être proposé. Un comité de pilotage élargi aux partenaires intervient après démarrage de l'accompagnement à deux reprises :

- *Septembre* : **Pitch projet** : Les participants de chaque groupe-projet **se présenteront au comité de pilotage élargi (comité d'experts)** afin de :

- . S'exercer à la présentation claire et succincte du projet,
- . Bénéficier des conseils et recommandations des membres du comité de suivi en cours de construction de projet

- *Décembre 2020* : **Bilan de l'accompagnement et préconisations** :
Dernière rencontre avec le comité de pilotage élargi à d'autres partenaires, qui délivrera des préconisations pour la poursuite des projets et des parcours de participants.

- Etablissement par les porteurs de projet **d'une fiche projet, présentation « diaporama » et classeur d'outils de pilotage + évaluation des suites de parcours individuels.**
- **Auto-évaluation des capacités et compétences acquises par les participants** (grille d'analyse d'impact)

Contact – informations :

Dominique Rivière -- d.riviere@ecooparc.fr 06 389 22 789

Envoi des fiches de candidatures avant le 25 mars 2020 :

d.riviere@ecooparc.fr

Ce programme d'accompagnement est soutenu haut et fort par :

